

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE SAINT-AVRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

3 - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



ARRET DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du	ENQUETE PUBLIQUE Vu pour être annexé à l'arrêté du	APPROBATION DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du
--	---	--

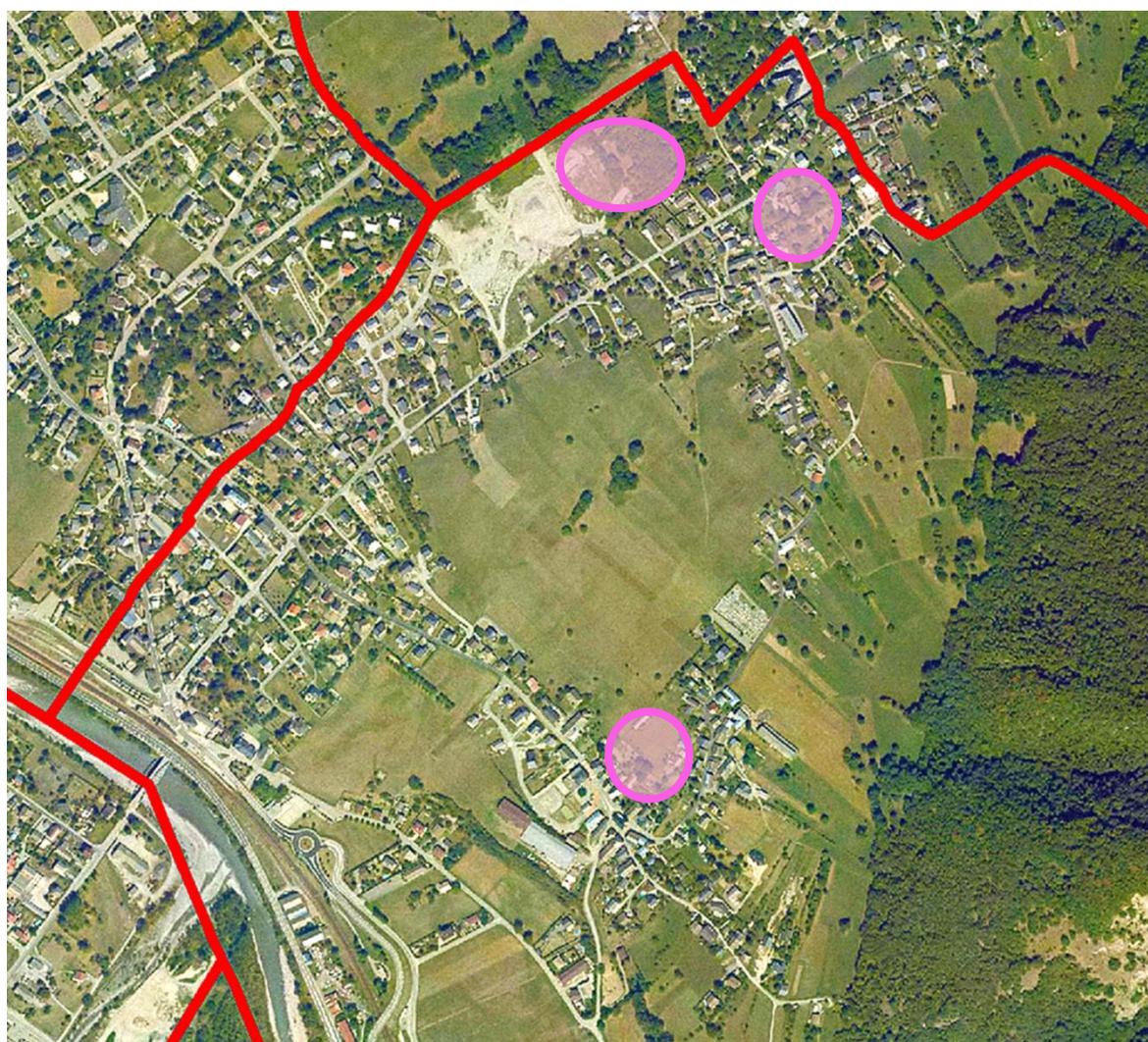
MARS 2015

Atelier d'urbanisme Michel FABRE
73 000 CHAMBERY

Les objectifs des Orientations d'Aménagement et de Programmation :

- Créer un cadre réglementaire spécifique à certains secteurs,
- Mieux maîtriser les conditions de réalisation des opérations d'aménagements en terme de viabilité, phasage, contenu des programmes, du niveau d'engagement de la collectivité en particulier financier.
- Accompagner la rénovation urbaine.

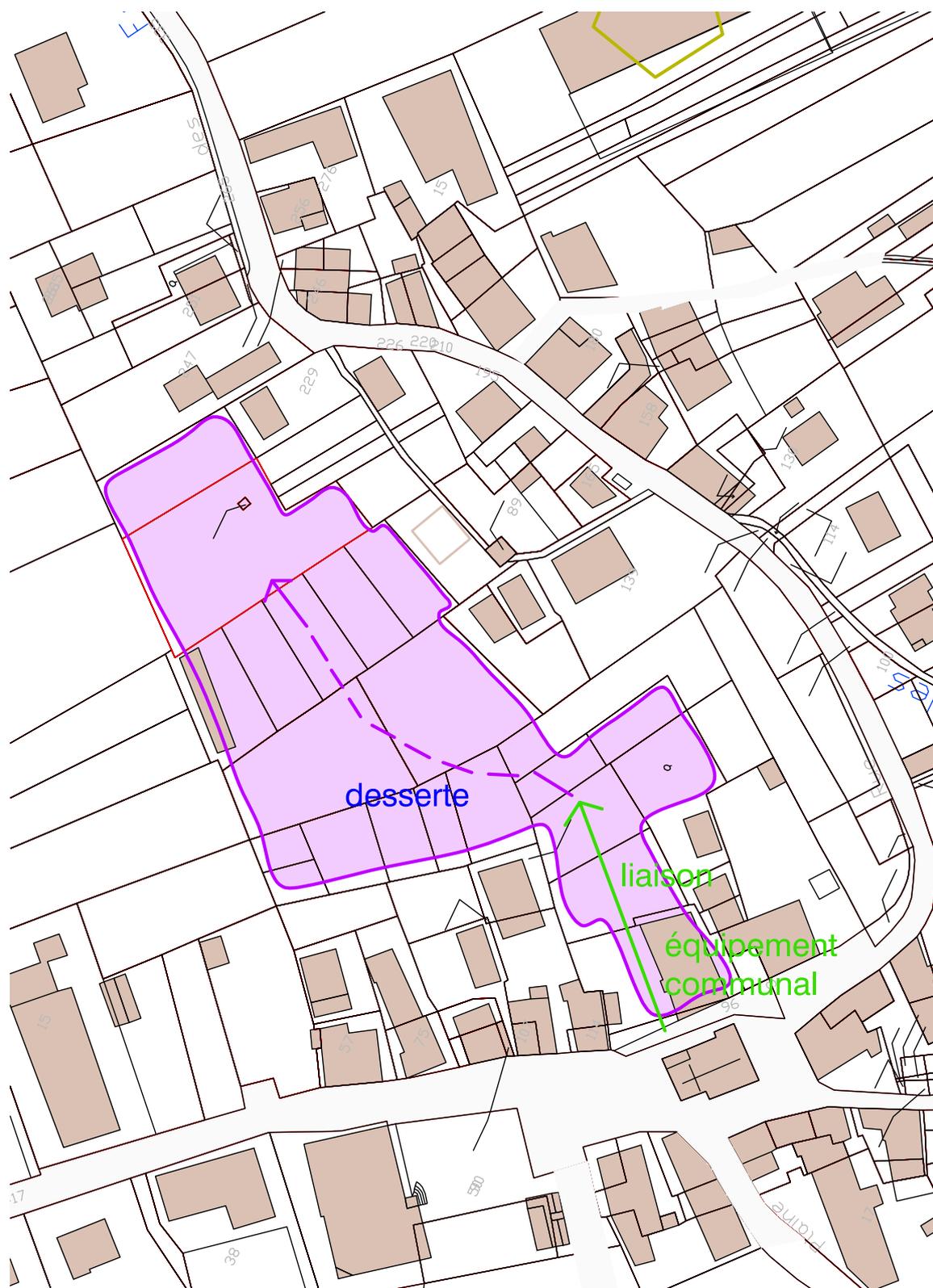
Les secteurs retenus pour le développement des équipements et urbanisations :



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTCommune : **SAINT-AVRE**Lieu-dit : **Chef-lieu**

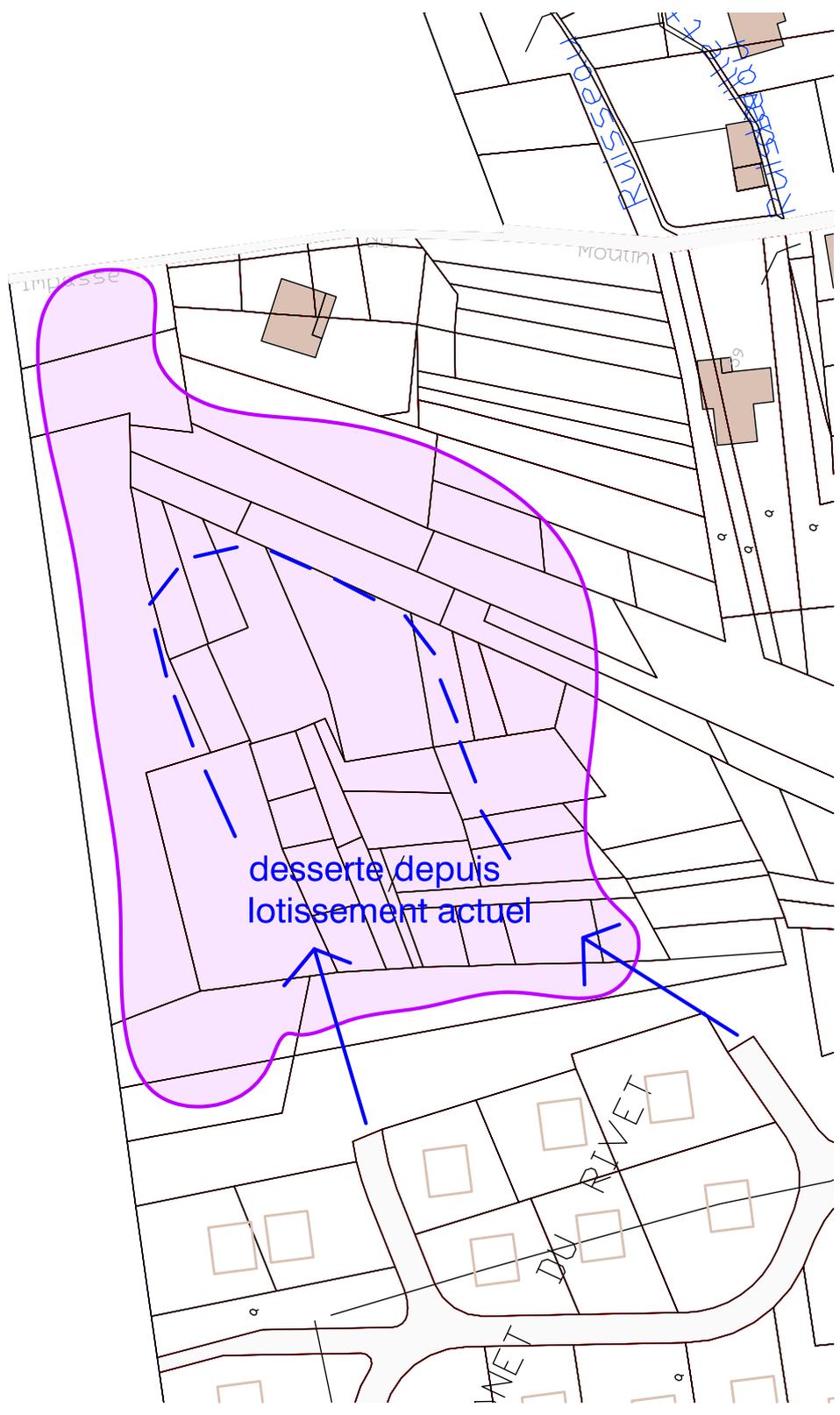
Objectifs d'aménagements - Vocation future	Zone à Urbaniser AUa Equipements / Habitat
Localisation	Secteur Nord du Chef-lieu
Enjeux - Paysagers - Agricoles - Viabilités / équipements	Moyens En bordure d'un secteur à très forts enjeux Desserte à partir de la rue du chef-lieu
Mode opératoire - Contexte foncier - Conditions de réalisation	Communal +privé Immédiate / plan d'ensemble

Éléments de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une voirie de desserte interne de la zone - Liaison piétonnes - Accès rue du chef-lieu - Aménagements des abords et réhabilitation des bâtiments communaux, - Réalisation d'un habitat intermédiaire dans le cœur de la commune / initiative privé .
Traduction au PLU	<ul style="list-style-type: none"> - Zonage AUa au PLU - Surface 0,76 ha environ soit 0,6 ha pour habitat - Capacité d'accueil <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des bâtiments communaux ;programme à définir - Mise en place viabilités et parking - 6/8 logements intermédiaires pour l'habitat pour une surface foncière de 500/600 m2 environ par lot.



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTCommune : **SAINT-AVRE**Lieu-dit : **Chanet du Rivet**

Objectifs d'aménagements - Vocation future	Zone à Urbaniser AUa Habitat
Localisation	Au nord des actuels lotissements n°1 et 2, en continuité
Enjeux - Paysagers - Agricoles - Viabilités / équipements	Moyens Sans enjeux zone de friches Bouclage à partir de la voirie de desserte de l'actuel lotissement
Mode opératoire - Contexte foncier - Conditions de réalisation	Communal à terme Immédiate / plan d'ensemble
Eléments de projet	Réalisation d'un habitat mixte individuel et/ou intermédiaire Opération maîtrisée par la collectivité dans la continuité de la zone actuelle. Habitat en accession avec possibilité de locatif si partenaire aménageur.
Traduction au PLU - Zonage - Surface - Capacité d'accueil	AUa au PLU 1,4 ha environ soit 1,1 ha utile après viabilisation pour habitat Entre quinze et vingt lots soit 550 à 700 m ² par lot.



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTCommune : **SAINT-AVRE**Lieu-dit : **Le Rivet**

Localisation	Partie Nord du rivet
Enjeux	
- Paysagers	Moyens
- Agricoles	Faibles
- Viabilités / équipements	A partir de la voirie communale
Mode opératoire	
- Contexte foncier	Privé
- Conditions de réalisation	Immédiate / plan d'ensemble
Eléments de projet	Réalisation d'un habitat individuel et/ou intermédiaire dans un quartier d'habitat individuel
Traduction au PLU	
- Zonage	AUd au PLU
- Surface	0,5 ha environ soit 0,4 ha pour habitat après viabilités
- Capacité d'accueil	Réalisation de 5/6 logements individuels pour une surface de 700 m ² environ par lot.

